

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021 A 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire exceptionnellement à la salle polyvalente afin de respecter les mesures de distanciation suite à la crise sanitaire du COVID-19

ETAIENT PRESENTS : MM. DUPRESSOIR – GLÜCK – DESOMBRE – MASSET – DELABOS – GARIN – Mmes BERNSTEIN – SEVESTRE – DURAND – DESANNAUX - COURTY – VAN DEN BOSSCHE – ENOU.

EXCUSÉ(ES) : Alban MAUGER (procuration à Julien GLÜCK) ; Gabriel VERHAEGHE (procuration à Jean-Paul DUPRESSOIR).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle DURAND

I- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 09 MARS 2021 :

Accord à l'unanimité des membres présents.

II- COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS :

1) Siaepa du Crevon du 11/03/2021 (Benoit DELABOS)

-Lors de cette réunion ont été approuvés le compte-rendu de la dernière réunion, les comptes de gestion eau potable, assainissement collectif, assainissement non-collectif.

-Approbation du compte administratif eau potable 2020 à l'unanimité avec un fonctionnement de 260.515,05 € et des investissements réalisés pour 1.172.448,08 €.

-Approbation du compte administratif assainissement 2020 à l'unanimité avec un fonctionnement de 622.609,55 € et des investissements réalisés pour 110.698,79 €.

-Approbation du compte administratif assainissement non collectif 2020 à l'unanimité avec un fonctionnement de 84.084,67 € et des investissements réalisés pour 77.678,21 €.

-Approbation du budget primitif eau potable 2021 à l'unanimité avec un budget de fonctionnement de 1.616.448 € et un budget d'investissements de 1.015.104 €.

-Approbation du budget primitif assainissement 2021 à l'unanimité avec un budget de fonctionnement de 1.240.459 € et un budget d'investissements de 1.167.281 € et un traitement des boues d'épuration pour un montant de 200.000 €/an subventionné à 80 %.

-Approbation du budget primitif assainissement non-collectif 2021 à l'unanimité avec un budget de fonctionnement de 155.404 € et un budget d'investissements de 80.638 €.

-Deux délibérations ont été votées concernant l'étude du bac de St Germain pour un montant hors taxes de 29.650 € et l'achat de 2 véhicules Citroën C3 pour un montant de 20.000 € auprès de l'UGAP.

2) Sivos du 25/03/2021 (Benoit DELABOS)

-Modification de l'ordre du jour avec la suppression de la délibération n° 8 classes de découvertes étant donné la conjoncture actuelle.

-Approbation du dernier compte-rendu, compte de gestion, compte administratif 2020, affectation du résultat de 50.748,96 €, du budget 2021 à l'unanimité.

-La participation communale 2021 est de 338.000 € pour les 3 communes dont le calcul se partage en deux (la part population et la part élève).

-Le calcul de la part « population » : participation communale totale / 2 / Nbre population totale (2567) x population communale.

-Le calcul de la part « élèves » : participation communale totale / 2 / Nbre total d'élèves (258) x Nbre d'élèves de la commune.

Ce qui pour Servaville donne une participation de 158.759,20 € à régler sur 4 échéances (15 avril, 15 juillet, 15 septembre et 15 novembre).

-Subvention fournitures scolaires : 2000 €/classe (11 classes) et 1000 € pour les 3 garderies, les 1000 restants correspondent à un solde de facture.

-Subvention transports : 400 €/classe.

-Subvention bibliothèque : 300 € pour la bibliothèque de Servaville-Salmonville.

-Délibération défiscalisation : l'assemblée a voté contre que le paiement de la part communale se fasse sur la taxe foncière des habitants.

-Devis archivage : 1.315 € pour l'archivage de 12 mètres linéaire pour 5 jours de travail. Un autre devis est en attente, une délibération sera prise ultérieurement.

-Une délibération a également été votée pour le marché prestation de service cantine et votée pour à l'unanimité. Des contacts sont en cours pour la livraison de repas locaux.

3) Conseil d'Ecole du 12 /03/2021 (Jean-Paul DUPRESSOIR)

-Approbation du procès-verbal du 1^{er} Conseil d'Ecole.

-Effectifs 2020

* Servaville-Salmonville : 94 Soit une moyenne de 23,5 / classe

* Martainville-Epreville : 95 soit une moyenne de 23,75 / classe

* Auzouville-sur-Ry : 69 soit une moyenne de 23 / classe.

-Effectifs rentrée 2021 :

* Servaville-Salmonville : 97 soit une moyenne de 24,25 / classe.

-Livrets / évaluations CP : les livrets de compétences ont été transmis aux familles aux vacances de Février.

-Sécurité : document unique et PPMS :

- mise à jour du DUER, travaux d'installation de détecteur de fumée, remise en place des dalles de plafond, réparation grillage de la cour du haut.

- journée PPMS annulée à cause de la situation sanitaire. Prévision d'un exercice PPMS Risques Majeurs le 02/04/2021.

- présentation du projet d'école 2020-2025 avec une priorité commune aux 3 écoles du RPI : axe 1 (plus d'équité pour plus de réussite), axe 2 (des horizons élargis pour élever son niveau de formation et choisir son avenir), axe 3 (des territoires d'éducation et de formation collaboratifs et dynamiques), développer les temps, les lieux et les outils pour faciliter les échanges avec les familles et leur ouvrir l'école et la classe.

- Sorties et projets : pour Servaville-Salmonville

* spectacle : le formidable Noël de Serge, mardi 8 décembre ;

* association Lire et Faire Lire, Mr J. Puech qui intervient 4 fois par semaine (3 fois le mardi et 1 fois le vendredi) pour chaque classe depuis la rentrée de janvier.

- APE : actions et bilans :

* 3 actions ont été menées depuis le dernier conseil d'école : vente de sapins de Noël, manifestation bénéfique pour l'APE à hauteur de 500 € ; tombola galette des rois avec 900 euros de bénéfice.

* réalisation de projets au sein des 3 écoles : création d'une classe numérique à Servaville avec l'achat de 3 tablettes, casques et protections, subvention de 500 euros à Martainville pour réalisation d'un projet de leur choix et pour Auzouville, les enfants pourront travailler sur la programmation informatique avec l'achat de 2 robots de programmation et de 3 tableaux sonores numériques (1 par classe).

* dans les prochaines semaines, une action permettant de passer du temps en famille avec une manifestation extérieure autour d'un grand jeu en famille avait été envisagée mais à ce jour l'incertitude demeure pour ce projet.

* la kermesse de juin est à ce jour maintenue mais la décision sera prise selon les conditions sanitaires.

L'APE remercie également la commune de Servaville-Salmonville pour le prêt des locaux municipaux.

- Questions diverses : les questions qui arrivent en conseil d'école doivent faire l'objet d'une concertation entre les parents élus et doivent être tournées de sorte à soulever une problématique et envisager des solutions. Mme Boyer propose qu'une réunion ait lieu en amont du Conseil d'école et pouvoir ainsi faire un tri et ne relever les questions qui relèvent réellement du conseil d'école.

Pour les problèmes de cantine et garderie, il est nécessaire de prendre contact avec Mme HUNCKELER en premier lieu pour qu'elle puisse y répondre.

- Cantine/garderie : divers problèmes rencontrés sur le temps de cantine, problèmes relationnels avec quelques enfants. Un cahier est mis à disposition du Sivos à l'école de Martainville pour relayer les soucis constatés.

- Diverses questions ont été soulevées sur l'école de Martainville et Auzouville concernant la surveillance de la récréation du midi, le temps de repas raccourci à Auzouville, qualité des repas, gaspillage, protocole sanitaire non transmis aux parents, protection des mains avec le gel hydroalcoolique en privilégiant l'eau chaude et le savon.

Le personnel de cantine et de garderie va suivre une formation sur l'accueil des enfants et sur le temps de cantine les 2 prochains mercredis et ceci pour les 3 écoles.

4) Commission Environnement du 29/03/2021 (Jean-Paul DUPRESSOIR)

- Organisation du service déchets avec l'arrivée de Nathalie Cornu en remplacement de Mr Abdou Gueyé et désignation d'un responsable sur chaque déchetterie.

- Collecte OM et EMB. Marché en cours jusqu'en 2024.

- Collecte du verre : les élus font remarquer que les emplacements sont souvent à nettoyer après le vidage des containers car débordements fréquents de verres cassés.

- Marché Coved : la collecte a repris le 06/04 et pour la dernière année. Une nouvelle consultation avec mise en concurrence sera réalisée avant la fin de l'année 2021.

- Marché SULO : phase de 1^{ère} dotation terminée. Les dotations –occasionnelles- se poursuivent.

- Déchetteries : deux évènements marquants se sont produits, l'un à la déchetterie de Buchy avec agression verbale violente le 03/03/2021 envers Loïc Leboucher. Un dépôt de plainte a été déposé par l'agent et la CCICV et une enquête de gendarmerie est en cours. L'autre à la déchetterie de Montville avec le décès sur le site d'un agent en remplacement le 17/03/2021.

- Règlement de collecte et pouvoir de police du Maire : il est rappelé qu'en ce qui concerne les questions de déchets et de salubrité publique, le pouvoir de police relève des Maires. Il a été proposé aux Maires l'adoption d'un règlement de collecte indispensable à la gestion de réclamation et éventuelle verbalisation. Un règlement de collecte sera adressé aux communes et peut être adopté par les communes qui le souhaitent en prenant un arrêté pour application et à transmettre à la C.C.I.C.V.

- Résorption des points noirs de collecte en porte à porte : un stagiaire, recruté dans le cadre du dispositif d'aide aux jeunes diplômés de la Région, rejoindra le service déchets avec pour mission de mettre à jour l'inventaire des points noirs, d'étudier des aménagements pour résoudre les problématiques en collaboration avec les communes et le prestataire SEPUR. Les communes doivent informer la CCICV des points noirs connus sur leur territoire.

- Etat d'avancement sur le BP 2021 et points clés du service « protection de l'environnement : Le budget des déchets est stable et n'entraîne pas d'inquiétudes.

Le compte administratif présente un excédent sans toutefois montrer un écart incohérent avec la réalité du service.

-Renouvellement du marché de collecte des déchets verts en porte à porte : le marché Coved se termine en mars 2022, la prestation de Coved en décembre 2021.

La collecte des déchets verts en porte à porte concerne actuellement 15 des 64 communes membres de la communauté de communes. Il est rappelé que sur ces communes le taux de TEOM appliqué est plus élevé que sur les secteurs ne bénéficiant pas de ce service. Les communes souhaitant mettre en place ce service sur leur territoire à compter de 2022 seront sollicitées courant juillet et les délibérations des communes devront être adressées avant fin septembre 2021. Le taux de TEOM augmentera sur ces communes mais le taux ne sera connu qu'après l'attribution du marché.

-Calendrier prévisionnel harmonisation TEOM et redevance spéciale : janvier 2022 lancement de l'étude, juillet 2022 rendu provisoire de l'étude, septembre 2022 rendu définitif, avant le 15 Octobre 2022 délibération sur les nouveaux zonages de TEOM, les nouveaux régimes d'exonération et de redevance spéciale, pour application fiscale et tarifaire à partir de 2023. Le taux de TEOM n'est pas harmonisé sur l'ensemble du secteur de la CCICV et la collectivité dispose de 10 ans pour le lissage des taxes et propose un lissage sur 5 ans à compter de 2022. La commission accepte le lissage du taux de TEOM et des modalités d'application de la redevance spéciale sur 5 ans à compter de 2022 et souhaite que des simulations soient faites.

- Densification des colonnes d'apport volontaire du verre : selon les préconisations de CITEO et est proportionnellement au nombre d'habitants il ressort que certains points d'apport volontaire sont à renforcer. Les communes feront part de leurs besoins à la C.C.I.C.V.

5) Bassins Versants Croisy-sur-Andelle (Jean-Paul DUPRESSOIR)

- Approbation du compte de gestion, compte administratif 2020 et budget 2021.

- Création d'un poste de Technicien des Bassins Versants de l'Andelle qui ont fusionné avec l'Eure. A ce jour 45 représentants au total.

6) Communauté de Communes à Saint-André-Sur-Cailly du 22/03/202 (Lucette SEVESTRE)

-Débat d'orientation budgétaire 2021 : DGF stable depuis 2019, diminution de la dette avec au 01/01/2021 un budget principal de 1.591 693 € (2.589 305 € en 2017) soit une diminution d'environ 1.000 000€.

* Propositions 2021 : achat de véhicule au pôle de Martainville pour 25.000€, aménagement de bureaux, services administratifs à Montville, aménagement espace (haut débit, urbanisme, dématérialisation...), action sociales (rachat des locaux Tom Pouce de Montville, marché fourniture de repas), projection environnement déchets (mise aux normes de la déchetterie de Montville, harmonisation compétence écoles de musique, ludisport), tourisme (entretien, chemins de randonnée, signalétique), voirie-transport (remplacement de la balayeuse à Martainville), Gémapi (aide aux syndicats bassins versants), communication (bulletin communautaire).

-Numérique : questions réponses sur les problèmes de la végétation chez certains riverains qui gêne le passage des câbles.

-Urbanisme : dématérialisation en cours

-Prise de compétence –mobilité- délibération : transfert de la compétence mobilité des communes membres à la communauté de communes inter-Caux-Vexin, entrée en application au 1^{er} juillet 2021. Une délibération est votée dans chaque commune membre afin de recueillir leur avis.

-Ressources humaines : création d'un poste mobilité « projet », création d'un poste non-permanent saisonnier, urbanisme, tableau des effectifs (60 postes ETP 55.03).

-Prévention des risques : présentation du document unique adopté à l'unanimité.

III- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

1) Fonctionnement dépenses :

* article 60611 – eau – suite à une fuite sur un chasse d'eau à l'école, les prévisions ont été portées à 2.000 euros étant donné une facture reçue de Stgs de 954 €. S'agissant d'une fuite en intérieur notre demande de dégrèvement n'a pas été retenue.

* article 60612 – EDF porté à 25.000 euros : un contrat a été conclu avec le S.D.E. pour un groupement de commandes et c'est EDF qui a été retenue. Le nouveau contrat prendra effet au 01/07/2021. Notre commune devrait bénéficier d'une baisse de 2,1% par rapport aux anciens tarifs.

* article 6156 – maintenance – cet article a été éclaté avec le 6135 (locations copieurs, matériels de téléphonie...).

* article 615221 – travaux d'entretien de bâtiments publics – Monsieur le Maire énumère les travaux qui viendront s'imputer sur ce compte : pour un total d'environ 6.600 euros, à savoir peintures hall et couloir salle polyvalente (2100 €), luminaires en led (500€) peintures classe de Mme Loisel, tableau électrique école maternelle, mise aux normes suite au passage de l'Apave (1.500 €), escaliers mairie en parquet (2.000€), abri-bus rue des Rougemonts (500 €).

* article 6161 – assurances – renégociation des contrats avec Groupama. Nouveau contrat Villassur avec franchise de 200 €. Gain de 1.900€ par rapport aux anciens contrats. Une demande d'échéancier pour règlement mensuel ou semestriel a également été demandée pour 2022.

* article 6226 : honoraires, correspondants à la vente du terrain à F.E.I. et les frais de dossiers concernant les nouveaux emprunts.

* Chapitre 12 – salaires : suite au départ en retraite de Mmes Marais et Pinot, par prudence, la prévision budgétaire est la même qu'en 2020 mais celle-ci devrait être en baisse.

* article 65548 - participations organismes extérieurs – l'adhésion à l'Association des Maires de France a été remplacée par l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux pour 115 euros avec un rabais sur l'application panneau-pocket de 50 € (180 € au lieu de 230 €) et une somme de 2.000€ pour le C.L.S.H. à Préaux (1.490 € en 2020).

* article 6574 – subventions : le bilan 2020 de toutes les associations nous a été remis. Le Comité des fêtes envisage un repas le 13 Juillet mais cette date devra être confirmée étant donné le contexte actuel. Pour l'A.S.C.S.S. la biennale a été annulée et reportée en 2022. Jazz Manouche devrait avoir lieu en octobre. Pour la Coopérative Scolaire subvention de 900 € rétablie, celle-ci n'ayant pas été versée en 2020 suite à l'achat d'ordinateur pour l'école.

La nouvelle association de Pétanque bénéficiera de 200 €

La subvention ligue contre le cancer a été supprimée. D'autres demandes de subvention nous sont parvenues de la Chataigneraie, téléthon, associations contre le handicap mais auxquelles la commune ne donnera pas suite. La commune souhaitant privilégier les associations locales.

*Article 678 : remboursements éventuels de location de salle polyvalente.

BP 2021 - COMMUNE

FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRE ARTICLE	OBJET	PREVISIONS BP 2020 + DM + arrêtés de virement de crédit	MANDATS EMIS EN 2020	PREVISIONS BP 2021
60611	Achats non stockés de fournitures (eau et assainissement)	2 000.00 €	1 599.52 €	2 200.00 €
60612	Achats non stockés de fournitures (électricité)	28 000.00 €	23 524.80 €	25 000.00 €
60621	Combustibles	18 000.00 €	12 961.98 €	10 000.00 €
60622	Carburant	1 500.00 €	1 805.72 €	1 900.00 €
60631	Produits d'entretien (école, salle polyv., Mairie)	6 500.00 €	5 483.39 €	5 500.00 €
60632	Achat de petits équipements	5 500.00 €	7 863.95 €	5 628.00 €
60636	Vêtements de travail	500.00 €	471.36 €	500.00 €
6064	Achat fournitures administratives	2 000.00 €	1 841.94 €	2 000.00 €
6135	Locations mobilières	- €		5 000.00 €
61521	Entretien et réparation de terrain	1 500.00 €	3 066.81 €	1 500.00 €
615221	Entretien et réparations des bâtiments communaux	12 904.00 €	9 727.13 €	58 158.87 €
615231	Voiries	2 000.00 €	2 436.83 €	2 500.00 €
615232	Réseaux	3 000.00 €	4 220.76 €	3 000.00 €
61551	Services Extérieurs : Entretien et réparations	6 000.00 €	3 968.24 €	5 000.00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000.00 €	65.70 €	1 000.00 €
6156	Contrats de maintenance (copieurs, ordinateurs...)	12 230.00 €	10 528.48 €	9 000.00 €
6161	Primes d'assurance	9 579.56 €	9 579.56 €	9 843.60 €
617	Etudes et recherches	1 500.00 €	0.00 €	- €
6182	Documentation générale et technique	400.00 €	349.20 €	350.00 €
6184	Versements à des organismes de formation	- €	204.00 €	- €
6225	Indemnités du Comptable et régisseur	400.00 €	0.00 €	- €
6226	Rémunérations d'intermédiaires (honoraires)	1 500.00 €	721.83 €	1 500.00 €
6231	Publicités, Publications, relations publiques	- €	0.00 €	- €
6232	Fêtes et cérémonies	6 000.00 €	4 440.18 €	4 000.00 €
6261	Frais affranchissement	1 000.00 €	796.31 €	1 000.00 €
6262	Frais de télécommunications	5 500.00 €	5 466.73 €	5 000.00 €
6288	Autres services extérieurs, divers	150.00 €	2 549.91 €	15 670.00 €
63512	Impôts directs – Taxes Foncières	230.00 €	222.00 €	230.00 €
TOTAL CHAP.011 (charges à caractère général)	CHARGES A CARACTERE GENERAL	128 893.56 €	113 896.33 €	175 480.47 €
6336	Cotisations au Centre de Gestion + CNFPT	2 500.00 €	2 151.13 €	2 500.00 €
6338	Autres Impôts et taxes	500.00 €	386.43 €	500.00 €
6411	Rémunérations du personnel titulaire	146 000.00 €	139 141.00 €	140 000.00 €
6413	Rémunération du personnel non titulaire	5 400.00 €	240.00 €	5 400.00 €

CHAPITRE ARTICLE	OBJET	PREVISIONS BP 2020 + DM + arrêtés de virement de crédit	MANDATS EMIS EN 2020	PREVISIONS BP 2021
6451	Charges de Sécurité Sociale et URSSAF	30 000.00 €	26 722.58 €	28 000.00 €
6453	Charges de Sécurité Sociale et Caisses de Retraite	30 000.00 €	29 422.84 €	30 776.00 €
6455	Cotisations assurance personnel	6 000.00 €	5 620.24 €	6 400.00 €
6456	Versements FNC Sup.Familial	1 055.00 €	1 055.00 €	824.00 €
6475	Médecine du travail -	600.00 €	443.31 €	600.00 €
TOTAL CHAP.012 (charges du personnel)	CHARGES DU PERSONNEL	222 055.00 €	205 182.53 €	215 000.00 €
739221	Reversements sur F.N.G.I.R.	43 470.00 €	43 470.00 €	43 470.00 €
TOTAL CHAP.014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	Reversements sur F.N.G.I.R.	43 470.00 €	43 470.00 €	43 470.00 €
6531	Indemnités Maire et Adjoints	36 000.00 €	34 316.74 €	38 000.00 €
65372	Cotisation alloc.fin mandat	50.00 €	48.17 €	50.00 €
6553	services d'incendie	16 958.00 €	17 286.00 €	17 071.00 €
65548	Participations aux organismes de regroup.	171 000.00 €	169 858.21 €	171 000.00 €
6574	Subventions aux asso et autres organismes de droit privé	10 000.00 €	8 900.00 €	10 400.00 €
65888	Cotisation DGFIP	10.00 €	3.55 €	10.00 €
TOTAL CHAP.65 (autres charges de gestion courante)	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	234 018.00 €	230 412.67 €	236 531.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		628 436.56 €	592 961.53 €	670 481.47 €
66111	Charges d'intérêts des emprunts et dettes	8 650.94 €	8 491.64 €	7 685.33 €
661138	Intérêts transf. autres tiers	863.54 €	863.55 €	587.95 €
6688	Autres	150.00 €	0.00 €	- €
TOTAL CHAP.66 (charges financières)	CHARGES FINANCIERES	9 664.48 €	9 355.19 €	8 273.28 €
678	Autres charges exceptionnelles	500.00 €	440.00 €	500.00 €
TOTAL CHAP.67 (charges exceptionnelles)	Charges exceptionnelles	500.00 €	440.00 €	500.00 €
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations	2 845.49 €	2 261.80 €	2 410.25 €
TOTAL CHAP.042	DEPENSES D'ORDRE	2 845.49 €	2 261.80 €	2 410.25 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	3 499.47 €	0.00 €	17 580.64 €
023	Virement à la section investissement	95 000.00 €		28 796.00 €
TOTAL GENERAL DEPENSES		739 946.00 €	605 018.52 €	728 041.00 €

2) Fonctionnement recettes

BP 2021 - COMMUNE - FONCTIONNEMENT RECETTES				
CHAPITRE ARTICLE	OBJET	PREVISIONS BP 2020 + DM + Arrêtés de virement de crédit	TITRES EMIS EN 2020	PROPOSITION DU MAIRE BP 2021
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et prévoyance	2 000.00 €	13 676.41 €	2 000.00 €
TOTAL CHAP.013	ATTENUATION DE CHARGES	2 000.00 €	13 676.41 €	2 000.00 €
70311	Concessions dans le cimetière	500.00 €	2 190.00 €	1 820.14 €
70323	Redev occup domaine public	126.00 €	126.00 €	126.00 €
TOTAL CHAP. 70	PRESTATIONS DE SERVICES	626.00 €	2 316.00 €	1 946.14 €
73111	Taxes foncières et d'habitation	325 934.00 €	327 193.00 €	340 435.00 €
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	- €	512.00 €	- €
73211	attributions de compensation	14 000.00 €	14 058.00 €	16 614.00 €
73223	FPIC	19 000.00 €	21 723.00 €	21 000.00 €
TOTAL CHAP. 73	IMPOTS ET TAXES	358 934.00 €	363 486.00 €	378 049.00 €
7411	DGF	116 424.00 €	116 424.00 €	116 204.00 €
74121	DGF – Dotation solidarité rurale	53 265.00 €	53 265.00 €	56 580.00 €
74127	Dotation nationale péréquation	51 678.00 €	51 678.00 €	49 210.00 €
744	F.C.T.V.A Fonctionnement	1 601.00 €	0.00 €	3 197.57 €
7482	Compensation perte taxe addit.mut.	17 000.00 €	27 672.74 €	20 000.00 €
74832	Attributions du FDTP communes défavorisées	27 000.00 €	27 939.00 €	27 000.00 €
74834	ETAT - Compensation au titre des exonérations	3 000.00 €	3 225.00 €	3 337.00 €
74835	Etat – Compensation Taxe habitation	10 000.00 €	8 718.00 €	- €
TOTAL CHAP.74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	279 968.00 €	288 921.74 €	275 528.57 €
752	Revenus des immeubles	4 000.00 €	2 290.00 €	2 000.00 €
7588	Dgfp	10.00 €	0.62 €	0.88 €
TOTAL CHAP. 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 010.00 €	2 290.62 €	2 000.88 €
773	Annulation de mandats	- €	0.00 €	8.30 €
7788	Produits exceptionnels divers	1 777.00 €	4 162.05 €	50.00 €
TOTAL CHAP. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 777.00 €	4 162.05 €	58.30 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		647 315.00 €	674 852.82 €	659 582.89 €
R002	Résultat de fonctionnement reporté	92 631.00 €		68 458.11 €
TOTAL GENERAL		739 946.00 €		728 041.00 €

3) BP 2021 - COMMUNE - INVESTISSEMENTS DEPENSES -

CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	PREVISIONS BP 2019 + RAR + DM + Arrêtés virements crédit	MANDATS EMIS EN 2020	PREVISIONS BP 2021
	10226	Trop perçu taxe d'aménagement	- €	730.41	- €
TOTAL CHAP.10		TAXE D'AMENAGEMENT	- €	730.41 €	- €
	168758	Autres dettes (participation 24ème T.éclairage public)	6 292.26 €	6 292.26 €	6 567.87 €
	1641	Rembt Emprunts	31 814.50 €	31 973.80 €	52 603.35 €
TOTAL CHAP. 16		EMPRUNTS ET DETTES	38 106.76 €	38 266.06 €	59 171.22 €
	2041512	Batiments et installations	800.00 €	1 057.25 €	6 000.00 €
TOTAL CHAP.204		BATIMENTS ET INSTALLATIONS	800.00 €	1 057.25 €	6 000.00 €
	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	198 598.22 €	202 944.37 €	3 718.84 €
	21318	Autres bâtiments	16 014.00 €	16 014.56 €	- €
	21534	Eclairage public	- €	- €	47 650.56 €
	21538	Autres réseaux	- €	- €	- €
	21568	Matériels et outillage et d'incendie de défense civile	17 087.81 €	0	40 451.86 €
	2158	Autres matériels	1 549.56 €	1 549.56 €	- €
	21571	Matériel roulant	- €	- €	18 338.36 €
	21578	matériel et outillage de voirie	- €	0.00 €	2 755.00 €
	2181	Installations générales, agencement, aménagement divers	- €	0.00 €	1 869.00 €
	2183	matériel bureau et informatique	4 000.00 €	3 120.00 €	1 311.00 €
	2184	Mobilier	- €	0.00 €	1 586.70 €
	2188	Autres immo corporelles	809.92 €	1 319.95 €	3 298.75 €
TOTAL CHAP. 21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	238 059.51 €	224 948.44 €	120 980.07 €
	20	Dépenses imprévues d'investissements	22 456.73 €		1 219.69 €
	001	Déficit d'investissement reporté	- €		80 897.02 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS			299 423.00 €	265 002.16 €	268 268.00 €

4) INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS 2021

N° ARTICLE	DESIGNATION	RESTES A REALISER	MONTANT DEVIS TTC	MONTANT DEVIS HT	MONTANT DES MANDATES	SUBVENTION ATTENDUE - HT -	EMPRUNT	RESTE A CHARGE	COMMENTAIRE
2041512/040	RUE DU MOULIN		6 000.00 €	4 800.00 €					
204	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		6 000.00 €	4 800.00 €					
2128	PARCOURS SANTE		2 500.00 €	2 000.00 €					
2128	CREAVERT (restes à réaliser)	1 400.00 €			1 218.84 €				
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAIN	1 400.00 €	2 500.00 €	2 000.00 €	1 218.84 €				
21534	ECLAIRAGE PUBLIC	-	47 650.56 €				25437,98 € capital sur 7 ans à compter du 2022		
21534	TVA ECLAIRAGE PUBLIC	-	22 212.58 €				22212,58 €prêt TVA remboursement en 2 ans sur 2023		
21534	RESEAUX ELECTRIFICATION		47 650.56 €						
21568	EXTINCTEURS (2)		276.34 €	221.07 €					
21568	MATERIEL, OUTILLAGE ET D'INCENDIE DE DEFENSE CIVILE 1 poteau incendie = 4 818,72€ TTC (ht 3854,98 €) 1 citerne incendie = 33 894,00 € TTC 1 compteur 1 515,46 € TTC (reste à réaliser = 10831,07 €)	10 831.07 €	40 175.52 €	33 479.60 €		Département 25 % (8369,90 €-170 € différence subvention poteau forfait 800 €) Préfecture 40 % (13 391,84 €) DSIL 15% (5 021,94 €)			Vente du terrain communal 34.320€
21568	AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE ET DE DEFENSE CIVILE	10 831.07 €	40 451.86 €	33 700.67 €		26 613.68 €			
21571	VEHICULE		18 338.36 €	14 960.50 €		3 740.13 €	Pret 18 000 € Taux 0,49 % sur 5 ans remboursement trimestriel 911,0€ frais de dossier 80 €		
21578	REMORQUE		2 755.00 €	2 295.83 €		573.96 €			
2157	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE		21 093.36 €	17 256.33 €		4 314.08 €			
2181	STORES INTERIEURS MAIRIE (3) Secrétariat		1 700.00 €	1 360.00 €					
2181	ASPIRATEUR				169.00 €				
2181	INSTALLATIONS GENERALE, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS		1 700.00 €	1 360.00 €	169.00 €				
2183	ORDINATEUR SECRETAIRE	880.00 €	1 311.00 €	1 048.80 €					
2183	MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	880.00 €	1 311.00 €	1 048.80 €					
2184	LITS MATERNELLES (20)		586.70 €	483.32 €					
2184	MEUBLES FAUTEUIL		1 000.00 €	800.00 €					
2184	MOBILIER		1 586.70 €	1 283.32 €					
2188	JEUX ENFANTS (1 école-1 espace)		1 800.00 €	1 440.00 €					
2188	ECRANS DE PROJECTION MURAL(3)		298.75 €	248.96 €					
2188	DEFIBRILATEUR (1)		1 200.00 €	960.00 €					
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 298.75 €	2 648.96 €					
	TOTAL	13 111.07 €	125 592.23 €	64 098.08 €	1 387.84 €	30 927.76 €			

7) Investissements recettes

BP 2021 – COMMUNE - INVESTISSEMENTS RECETTES				
CHAPITRE/ARTICLE	OBJET	PREVISIONS BP 2019 (BP+DM+RAR 2018)	TITRES EMIS EN 2020	PREVISIONS BP 2021
10222	FCTVA (2018)	2 277.54 €	3 879.25 €	9 169.06 €
10226	TAXE AMENAGEMENT	29 999.40 €	6 302.05 €	3 000.00 €
1068	Affectation de résultat - Excédent de fonctionnement (y compris restes a réaliser)	62 767.38 €	62 767.38 €	94 008.09 €
TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	68 044.32 €	72 948.68 €	106 177.15 €
1321	Etat	42 563.08 €	33 249.55 €	13 391.84 €
1323	Département	10 768.10 €	9 170.00 €	12 499.90 €
1328	Autres	4 385.00 €	5 193.10 €	5 021.94 €
1342	Amendes de Police	0.00 €	0.00 €	- €
TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	57 716.18 €	47 612.65 €	30 913.68 €
1641	Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	65.650,56 €
TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS EN EUROS	48 000.00 €	48 000.00 €	65 650.92 €
24	Cession de terrains	0.00 €	0.00 €	34 320.00 €
TOTAL CHAPITRE 024	PRODUITS DE CESSION			34 320.00 €
4582002	Opération sous mandat n° 002 (2)	46 548.47 €	32 013.47 €	0.00 €
TOTAL CHAPITRE 45	INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT	46 548.47 €	32 013.47 €	0.00 €
TOTAL CHAPITRE 021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	95 000.00 €	0.00 €	28 796.36 €
28041512	Bâtiments et installations	816.48 €	816.48 €	500.77 €
28041582	Bâtiments et installations	936.01 €	352.32 €	1 093.00 €
28031	Amortissements frais d'études	1 093.00 €	1 093.00 €	816.48 €
TOTAL CHAPITRE 040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 845.49 €	2 261.80 €	2 410.25 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENTS		270 154.46 €	154 836.60 €	268 268.00 €

- 8) **Vue d'ensemble du budget** : équilibrée en dépenses et recettes de fonctionnement à **728.041€** et en dépenses et recettes d'investissements à **268.268€**.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II

VUE D'ENSEMBLE A1 **FONCTIONNEMENT**

CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	728 041,00	659 582,89
R RESTES A REALISER (R.A.R) DE E L'EXERCICE PRECEDENT (2) P O R T S	00,00	00,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 00,00	(si excédent) 68 458,11

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	728 041,00	728 041,00
--	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

V CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES O AU TITRE DU PRESENT BUDGET T E	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENTS
	174 259,91	268 268,00
+ + + R RESTES A REALISER (R.A.R) DE E L'EXERCICE PRECEDENT P O R T S	13.111,07	00,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 80.897,02	(si solde positif) 00,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	= 268 268,00	= 268 268,00

<u>TOTAL</u>		
TOTAL DU BUDGET (3)	996 309,00	996 309,00

- (1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
- (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
- (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

IV- DÉLIBÉRATIONS

1) Délibération n°15 – Taux d'imposition 2021 – Etat 1259 -

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux de 2020 pour l'année 2021.

- **Taxe foncière bâtie** **45.94 % (20,58 % + 25,36 %)**
- **Taxe foncière non bâtie** **39,38 %**

VOTE POUR A L'UNANIMITE

2) Délibération n° 16 – Approbation du budget primitif 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de : **728.041 €** et en dépenses et recettes d'investissements à : **268.268 €**.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

3) Délibération n°17 – Subventions – Année 2021

Le Conseil Municipal, vote les subventions suivantes pour l'année 2021 :

NOM DE L'ASSOCIATION	2021
Comité des Fêtes – Servaville	800,00 €
A.S.C.S.S. - Servaville	1 400,00 €
C.C.A.S. - Servaville	4 800,00€
Club des Anciens – Servaville	600,00 €
Coopérative Scolaire	900,00 €
A.D.M.R.	400,00 €
Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers de Servaville	250,00 €
Association La Farandole Ry	50,00 €
Association ligue contre le cancer	-€
Association Pétanque	200,00 €
Dépenses imprévues	1 000,00 €
TOTAL	10 400,00 €

VOTE POUR A L'UNANIMITE

4) Délibération n° 18 - demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Saint-Valery-en-Caux

VU :

- la délibération 2020-09-25/61 de la commune de Saint-Valery-en-Caux du 25 septembre 2020 demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération 201118-32 du 18 novembre 2020 par laquelle la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre accepte d'étendre son périmètre d'adhésion au SDE76 à la commune de Saint-Valery-en-Caux,
- la délibération du 18 Février 2021 du SDE76 acceptant cette adhésion,

CONSIDÉRANT :

- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que la commune a délibéré pour transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique, la TCCFE, soit entre 95 et 105 000 euros par an,
- que le volume de travaux demandé par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre sera identique après adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux, ce qui permet au SDE76 d'assurer le financement des travaux et la charge de travail,
- qu'il n'y a pas d'emprunts communaux à reprendre,
- que la commune sera membre de la CLÉ 5.

Il est proposé :

d'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et ACCEPTE d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux.

5) Délibération n°19 - pour les Communes membres de la CCICV Prise de compétences « mobilité »

Préambule :

Le Conseil communautaire réuni le 22 mars dernier s'est prononcé à l'unanimité sur l'acceptation du transfert de compétence dite « mobilité » à la CCICV. Les travaux de concertation et d'acceptation ont été décalés en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19.

Au regard de l'article L.5211-17 du CGCT relatif aux décisions des communes membres d'un EPCI pour statuer sur les transferts ou la prise de compétences, il convient que les communes délibèrent sur ce sujet dans un délai de 3 mois. Pour rappel, sans délibération de la part des communes membres, leur silence vaut acceptation.

Issue de la Loi 2019-1428 du 24 Décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), l'exercice de cette nouvelle compétence sera effectif au 1^{er} juillet 2021.

Les objectifs sont les suivants :

- Sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité.
- Accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux.
- Concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche).
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

- Se substituer à la Région en matière de mobilité afin d'être plus attractif sur un territoire défini, et devenir l'Autorité Organisatrice de Mobilité pour le territoire.

Les missions en cas de transfert de compétences (s'inscrivant dans le cadre légal à l'article L.1231-1-1 du Code des transports) sont :

- Organiser des services réguliers et/ou à la demande de transport public de personnes.
- Organiser des services de transport scolaire définis aux articles L.3111-7 à L.3111-10, dans les cas prévus au quatrième alinéa de l'article L.3111-7 et L3111-8, toutefois la Région en gardera le leadership.
- Organiser des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L.1271-1 ou contribuer au développement de ces mobilités.
- Organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages.
- Organiser des services de mobilité solidaire, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

En outre, les AOM peuvent, également exercer les missions suivantes :

- Offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité destiné aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi qu'à celles en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.
- Mettre en place un service de conseil en mobilité destiné aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants.
- Organiser ou contribuer au développement des services de transport de marchandises et de logistique urbaine, en cas d'inexistence, d'insuffisance ou d'inadaptation de l'offre privée, afin de réduire la congestion urbaine ainsi que les pollutions et les nuisances affectant l'environnement.

De plus, les AOM :

- Assurent la planification, le suivi et l'évaluation de leur politique de mobilité, et associent à l'organisation des mobilités l'ensemble des acteurs concernés .
- Contribuent aux objectifs de lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et l'étalement urbain.

Vu l'arrêté préfectoral du 8 mars 2019 spécifiant les statuts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ;

Vu l'article L. 1231-1 -1 du Code des transports ;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite loi LOM ;

Vu l'article 9 III de l'ordonnance n°2020-391 du 1 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID 19 ;

Vu l'article L. 5211-17 du CGCT précisant les règles de transfert de compétences par délibérations concordantes de la communauté de communes et des communes membres ;

Vu le rapport de Monsieur Le Vice-Président appuyé sur les travaux de sa commission, du CEREMA ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 3 mars dernier à Martainville-Epreville ;

Vu la délibération du 22 mars 2021 approuvée par le Conseil communautaire

Délibération :

Après en avoir débattu, le Conseil municipal **délibère à l'unanimité des membres présents**, et donne son accord pour :

- transférer la compétence « mobilité » des communes membres à la communauté de communes Inter Caux Vexin, avec entrée en application à compter du 1er juillet 2021 sous réserve de la majorité requise par l'article L 5211-17 du CGCT

IV- P.L.U.I. :

Une réunion du comité de pilotage a eu lieu le 1^{er} mars 2021. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été approuvé auprès de la CCICV le 12 Avril et sera applicable fin Mai 2021. La société FEI ne devrait pas tarder à venir déposer un avant-projet du futur lotissement rue de la Briqueterie avec logements locatifs et réserve incendie.

V- URBANISME :

2 Déclarations préalables sont présentées pour avis :

- Monsieur ROULAND Ludovic, allée des Champs : remplacement d'une clôture existante par une clôture d'une longueur de 18 mètres et un mètre de haut en bois persiennes ajourées.
- Monsieur VERHAEGHE José Chemin du Mesnil Hodeng : Amélioration d'une terrasse existante de 45 M² avec muret en briques et dallage en bois.

VII- INFORMATIONS DIVERSES :

1) Monsieur le Maire informe qu'une demande de subvention de 25 % a été demandée auprès du Département pour l'achat d'un véhicule fourgon avec remorque. Le Département nous a confirmé par courrier du 31 mars que le dossier est complet et soumis à analyse et programmation en cours d'année 2021 et qu'il est possible d'engager la mise en œuvre du projet. La commission permanente qui se réunira le 10 mai prochain décidera de l'octroi de la subvention demandée.

2) Concours départemental des communes et maisons fleuries : le Département nous a demandé comme chaque année si la commune souhaite participer. Les inscriptions ont lieu jusqu'au 25/05/2021. Après réflexion, la commune ne souhaite pas participer et une réponse devra leur être apportée.

En ce qui concerne la situation actuelle, le concours des maisons fleuries au niveau communal n'aura pas lieu.

3) Plateaux repas nouvelle formule : en accord avec la commission fêtes et cérémonie, un plateau repas sera distribué aux personnes âgées de plus de 65 ans le 15 Mai prochain à la salle polyvalente entre 14h et 17h30.

Après réception de plusieurs devis, c'est le traiteur de Vieux Manoir qui a été retenu avec un menu proposant un plat de résistance au choix : lotte ou souris d'agneau, pain en provenance de la boulangerie Céline à Servaville et dessert en provenance de la pâtisserie de Blainville-Crevon La population a été informée par une note d'informations avec un coupon-réponse à retourner en mairie pour le 28/04 dernier délai.

Les membres du C.C.A.S. effectueront la distribution, les élus qui veulent participer sont les bienvenus.

4) Ateliers A.D.M.R. en visio-conférence : des ateliers réservés aux 60 ans et plus et limités à 10 participants par séance auront lieu en visio-conférence les :20/04/2021 – 22/04/2021 – 27/04/2021 – 29/04/2021 et 04/05/2021. Inscriptions obligatoires auprès de l'A.D.M.R.

5) Sinistres sur la commune : deux accidents ont eu lieu sur la commune, l'un le 8 avril près de l'aire de jeux et concernant un jeune chauffeur ayant perdu le contrôle de son véhicule avec destruction d'une haie communale. Un constat a été établi ainsi qu'un devis et transmis à Groupama. L'autre dans la nuit du 10 au 11 avril avec un véhicule ayant détérioré le monument au mort. La personne ayant pris la fuite et ne s'étant pas fait connaître, une plainte contre X a été déposée en gendarmerie.

6) Cérémonie du 8 Mai : cette année encore, la cérémonie aura lieu avec dépôt de gerbe et réservé uniquement aux élus. Il n'y aura pas de vin d'honneur..

7) Elections régionales et départementales : elles auront lieu les 20 et 27 juin 2021 à la salle polyvalente avec obligation pour les organisateurs d'être vacciné ou d'avoir un test PCR négatif.

La fermeture des bureaux aura lieu à 20 heures. Le tableau des permanences des élus sera communiqué au prochain conseil municipal.

VIII- QUESTIONS DIVERSES :

1) Mme Enou demande si la commune a des nouvelles de la société Total Quadran chargée d'effectuer une étude sur la commune concernant des éoliennes. Mr le Maire informe que la commune n'a pas de nouvelle à ce jour.

2) Mr Desombre : déplore le fait que la commune n'ait pas été informée des coupures d'eau ayant eu lieu sur la commune et demande d'en faire part à la société S.T.G.S.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agissait probablement d'une rupture de canalisation non prévisible.

D'autre part il fait remarquer que les heures de levée du courrier ne sont pas indiquées sur la boîte à lettres ayant été installée rue de l'Ancien Manoir.

Le nécessaire va être demandé auprès de la Poste.

3) Mme Van Den Bossche : les trous du parking de la boulangerie vont-ils être réparés ? Monsieur le Maire précise que c'est au propriétaire d'effectuer les travaux mais étant donné la mauvaise structure du sol, un épandage de schistes ne serait que provisoire et le problème des trous ne serait pas résolu définitivement.

4) Mme Courty : suite au départ de 2 personnes dont le Président de l'association syndicale qui gère le lotissement rue les Jardins du Chemin Vert, ils ne sont plus que 2 dans le bureau et il faut trouver des volontaires ce qui n'est pas chose facile. Si personne ne se manifeste il faudra faire appel à un syndic privé qui risque d'engendrer des frais beaucoup plus importants.

Les nouveaux statuts devront être déposés en mairie avec la nouvelle composition du bureau.

5) Mr le Maire présente les cartons de remerciements qui nous ont été transmis suite aux décès de Mr Claude Joubert et Mr Francis Delaunay.

Prochain conseil municipal le Mardi 25 Mai 2021.

La séance est levée à 23h30.